

# LES FONDAMENTAUX POUR RÉDIGER UNE FDS

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : LES FONDAMENTAUX

### Contexte :

La réglementation mondiale évolue au travers de REACH et du SGH, l'objectif est d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en garantissant la libre circulation des substances et/ou mélanges sur le marché intérieur.

En Europe le Système Global Harmonisé – SGH est transposé dans le règlement CLP.

Suivant le règlement n°453/2010 modifiant le règlement n°1907/2010, les fiches de données de sécurité doivent être mise à jour afin d'intégrer ces évolutions réglementaires.

### Objectifs :

Identifier et comprendre les évolutions réglementaires et intégrer les étapes nécessaires pour élaborer une FDS conforme.

### Entreprises concernées :

Toute société devant fournir des Fiches de Données de Sécurité.

### Public et pré-requis :

Dirigeant d'entreprise, Responsable HSE, Rédacteur de FDS, Responsable de laboratoire.

### Programme :

- ▶ La réglementation Européenne et Française – Déclinaison de REACH, SGH, Code du travail et réglementations transports.
- ▶ Les objectifs du SGH et son champ d'application.
- ▶ Le règlement européen CLP :
  - ▷ Les spécificités du CLP : Classification Labelling & Packaging.
  - ▷ Les échéances et périodes transitoires.
  - ▷ Les classes de danger : santé, physique, pour l'environnement.
  - ▷ Les procédures d'étiquetage et d'emballage.
  - ▷ Introduction au changement de seuils – Tableau de conversion.
- ▶ Fiches de données de sécurité :
  - ▷ Présentation du règlement 453/2010 CE.
  - ▷ Présentation du guide de l'ECHA Élaboration des FDS - Étude de cas.
  - ▷ Analyse par section et sous section du contenu d'une FDS.
  - ▷ FDS-e : structure et annexe.
  - ▷ Étude du guide R12 de l'ECHA - Zoom sur les descripteurs d'usages.
  - ▷ Préparation - Les éléments indispensables à l'élaboration d'une FDS.
- ▶ Classification des substances et mélanges dangereux :
  - ▷ Les règles de calculs.
  - ▷ Ce qui changent entre DPD et CLP.
  - ▷ Les données physico-chimiques.
- ▶ Transport de marchandises dangereuses, lien avec la section 14.
- ▶ Boîtes à outils : les liens ECHA, ouvrages et notion de veille réglementaire.

**Durée :** 1 journée.

### Formation intra entreprise :

Contenu adapté préalablement à vos produits chimiques dangereux.

Version PUB

FDS à vocation publicitaire sans aucune valeurs réglementaires.  
Objet : présentation lien FDS - Etiquette par QR Code

---

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du Produit : CARBURANT TA  
Utilisation recommandée / Restrictions : Carburant pour moteurs à turbine adaptée à l'aviation.  
Fournisseur : ETIQUETAGE LÉGAL  
25 C Rue du Maréchal Lefebvre  
BP 80244  
67021 STRASBOURG Cedex  
France

Téléphone : 03 88 66 39 10  
Numéros d'Appel d'Urgence : 11 88 66 87 03

---

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers : Liquides inflammables, Catégorie 2  
Corrosion ou irritation de la peau, Catégorie 2  
Toxicité spécifique au niveau de l'environnement, Catégorie 3, effet narcotique  
Risques en cas d'inhalation, Catégorie 1  
Risques chroniques pour l'environnement, Catégorie 2  
Risques aigus pour l'environnement aquatique, Catégorie 1

Éléments d'étiquettes GHS  
Symbole(s) : 

Mots indicateurs : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:  
H228: Liquide et vapeurs inflammables.  
DANGERS POUR LA SANTÉ :  
H315: Entraîne des irritations à la peau.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :  
H401: Toxique pour les organismes aquatiques.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes.

Date d'impression 08.06.2011 1/15

